

Label ISR : La biodiversité, un enjeu majeur pour les investisseurs et les épargnants

Souvent considérée comme le parent pauvre des enjeux environnementaux, la préservation de la biodiversité représente pourtant un enjeu majeur pour l'avenir de l'humanité. L'ISR doit justement permettre de mobiliser l'épargne des particuliers pour financer les projets environnementaux les plus vertueux et ainsi, contribuer à la protection de la nature.

Si le réchauffement climatique est au centre de toutes les préoccupations, le sujet de la biodiversité est encore trop souvent considéré comme le parent pauvre des enjeux environnementaux. Pourtant, l'urgence est réelle. Les activités humaines ont en effet conduit à la disparition d'un tiers de la surface forestière mondiale. En outre, depuis 1970, on observe un déclin de 68% des populations de mammifères, oiseaux, amphibiens et reptiles[1]. Pire, on estime que plus d'un million d'espèces vivantes est actuellement menacé d'extinction et que les trois-quarts des surfaces terrestres et les deux-tiers de l'environnement aquatique ont subi des dégradations sévères du fait des activités humaines[2]. Or, l'érosion de la biodiversité constitue un risque financier et économique majeur. Selon une récente étude du Forum Economique Mondial, plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial dépend ainsi des ressources offertes par la nature.

Une prise de conscience politique

Les pouvoirs publics, tant nationaux qu'internationaux, ont bien pris conscience de la nécessité de s'emparer de ce sujet à bras le corps. Ces dernières années, les régulateurs ont ainsi multiplié les initiatives pour demander, voire imposer, aux investisseurs et aux acteurs financiers de communiquer sur la manière dont ils

intègrent les enjeux liés à la biodiversité. En Europe, un nouveau règlement dédié à la finance durable^[3] fait ainsi de la biodiversité un des sujets sur lesquels les sociétés de gestion de plus de 500 salariés doivent mesurer et rendre publics les impacts négatifs de leurs investissements. En France, l'article 29 de la loi Energie et Climat met également l'accent sur l'enjeu de la biodiversité : de fait, les acteurs financiers devront à la fois publier leur stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité en 2022 et se montrer transparents sur les risques liés à la biodiversité à partir de 2023.

Tous les regards sont désormais braqués sur la COP 15 Biodiversité, prévue en Chine en octobre 2021. Son ambition est d'aboutir à un accord équivalent à celui de l'Accord de Paris sur le Climat de 2015. Cette COP 15 a notamment pour objectif l'adoption d'un nouveau cadre mondial pour protéger 30% des territoires terrestres et maritimes d'ici 2030.

Pour parvenir à cet objectif, il est impératif de réorienter les flux financiers pour soutenir des projets d'envergure en vue de préserver la biodiversité. De fait, la transition environnementale ne pourra se faire sans une meilleure mobilisation de l'épargne des particuliers. A cet égard, l'investissement socialement responsable (ISR) représente un outil essentiel pour soutenir et accompagner des projets environnementaux vertueux et, ainsi, contribuer à la protection de la biodiversité.

L'ISR au service de la biodiversité

A ce titre, le label ISR constitue un excellent outil pour orienter l'épargne des Français vers les placements ayant un impact positif fort sur la protection de l'environnement. Il permet en effet d'identifier les placements financiers qui ont placé l'enjeu de la protection de la biodiversité au cœur de leur stratégie d'investissement. Pour obtenir cette labellisation, les fonds candidats doivent faire preuve de la plus grande transparence en matière de performances environnementales. Ils doivent fournir des informations détaillées sur la manière dont ils luttent contre la pollution. A titre d'exemple, en matière de biodiversité, les fonds immobiliers se doivent d'indiquer la part des actifs en portefeuille qui

fait l'objet d'une analyse « biodiversité » ou qui intègre un dispositif favorisant la biodiversité (toiture ou mur végétalisé, par exemple).

Le label ISR peut aussi aider les épargnants à identifier les fonds d'investissement qui excluent les entreprises contribuant le plus à la dégradation de la biodiversité. Il peut aussi, et surtout, permettre d'identifier les placements financiers qui accompagnent et financent les nouvelles technologies qui luttent efficacement pour la préservation de la biodiversité. Au cours des dernières années, les sociétés de gestion ont effectivement développé des fonds d'investissement spécifiquement axés sur la protection de la biodiversité. Des fonds « thématiques » qui permettent d'investir dans des entreprises qui développent des solutions innovantes : sources de protéines alternatives aux produits d'origine animale, technologies limitant le recours aux engrais et pesticides, technologies réduisant le gaspillage alimentaire ou encore les technologies permettant de développer le recyclage et le traitement des eaux usées, etc.

Enfin, investir dans un fonds labellisé ISR doit permettre aux épargnants d'être des acteurs actifs du changement en accompagnant les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales. Cet engagement actionnarial se traduit par un dialogue soutenu avec les dirigeants d'entreprises en vue d'exercer une influence positive en faveur d'une plus grande prise en compte de l'enjeu que représente la biodiversité pour l'avenir des générations futures et de l'humanité toute entière.

[1] Source : WWF France (www.wwf.fr/rapport-planete-vivante)

[2] Source : Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES)

[3] Règlement européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « Disclosure »